

Les entreprises de proximité au féminin

Parce que le dynamisme de l'économie de proximité repose notamment sur l'entrepreneuriat au féminin et sur la place des femmes dans les entreprises de proximité, **l'U2P et ses organisations membres mènent des actions récurrentes pour accroître la mixité dans les différentes professions de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales.**

Dans ce cadre, l'U2P a réalisé un panorama complet de la place des femmes dans les entreprises de proximité, en collaboration avec l'ISM -Institut Supérieur des Métiers- (Document joint).*

« *Si les résultats de notre étude sont encourageants, les avancées vers une plus grande mixité et une plus grande égalité doivent être amplifiées.* » souligne Alain Griset, Président de l'U2P.

Une population active de plus de 2,3 millions de femmes

« *La part de femmes actives varie beaucoup en fonction des activités exercées, mais leur place globale dans l'économie de proximité a toujours été importante et elle continue de progresser. Aujourd'hui, près de deux actifs sur cinq sont des femmes, une part qui a doublé en trente ans. Par ailleurs, 38% des entreprises de proximité sont aujourd'hui dirigées par des femmes.* Cela nous encourage à poursuivre dans cette direction », estime Catherine Foucher, Présidente du groupe de travail sur la parité de l'U2P.

Les femmes chefs d'entreprise sont plus jeunes (35% ont moins de 40 ans), et ont un niveau de diplôme plus élevé que leurs collègues masculins (69% ont au moins un niveau baccalauréat, contre 52% des hommes).

Des écarts salariaux moins importants que dans le reste de l'économie

L'étude, qui mesure pour la première fois l'écart salarial hommes/femmes dans les entreprises de proximité, montre que les salaires moyens des femmes sont moins élevés que ceux des hommes. Ainsi, **l'écart de salaire dans les secteurs de proximité est de 13,2% au détriment des femmes, un écart à réduire même s'il apparaît inférieur à celui constaté dans l'ensemble de l'économie (18,5%).**

Enfin, la part importante de femmes chef d'entreprise vivant seules ou en famille monoparentale, met en lumière la nécessité de réfléchir à une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

**Le périmètre étudié comprend les secteurs de l'artisanat (alimentation, BTP, fabrication, services), le commerce alimentaire de détail, l'hôtellerie-restauration et les professions libérales (droit, santé, techniques et du cadre de vie).*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 19.03.10

Paris, 1^{er} mars 2019

Contacts presse

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

odassetto@u2p-france.fr